

ADBOND 3023CB-1
Catalyseur**DESCRIPTION**

ADBOND 3023CB-1 est un catalyseur acide utilisé avec l'adhésif ADBOND 3023A-1.

PHYSICAL PROPERTIES

Couleur	Jaune pâle
Viscosité	Tel que l'eau
Solides	28% - 30%
pH	Inférieur à 2
Densité relative	1.3

INSTRUCTION DE MÉLANGE

Ajouter 3 à 5% par poids au ADBOND 3023A-1. Remuer l'adhésif lors de l'ajout du catalyseur et mélanger pendant 5 minutes.

NETTOYAGE

Les restes d'adhésifs et les eaux de rinçage sont classés comme déchets liquide industriels et ne doivent pas être acheminés vers les systèmes d'égout ou les sites d'enfouissement municipaux sans avoir été traités au préalable. Dans le but d'économiser l'eau, nettoyer l'équipement à l'aide d'un jet d'eau à forte pression. Maximiser la réutilisation des eaux de rinçage. Revoir les règlements municipaux concernant l'évacuation des déchets dans les systèmes d'égouts afin de déterminer la meilleure façon de traiter les effluents.

FORMATS

- 20 litres (chaudière)
- 200 litres (baril)

PRÉCAUTIONS

Toujours consulter la fds avant utilisation. Pour usage industriel seulement. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant technique.

ADBOND 3023CB-1
Catalyseur**IMPORTANT****À LIRE ATTENTIVEMENT**

Les renseignements et les recommandations contenus aux présentes sont issus de nos travaux de recherches et d'informations provenant d'autres sources fiables. Ces données ne s'appliquent qu'à nos produits et non lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres produits. Nous croyons à la fiabilité de nos renseignements. Toutefois, aucune garantie n'est offerte en ce sens. La responsabilité incombe à l'acheteur de vérifier ces données selon ses propres conditions d'opération afin de s'assurer que celles-ci sont conformes à l'usage auquel le produit est destiné, ceci avant même de l'utiliser.

LA GARANTIE OFFERTE PAR ADFAST SE LIMITE AU REMPLACEMENT OU REMBOURSEMENT DU PRODUIT SI CELUI-CI S'AVÈRE DÉFECTUEUX. AUCUNE AUTRE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE NE S'APPLIQUE. ADFAST DÉCLINE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉQUENTS.